

Charte de la Démocratie participative



Préambule

La commune est l'échelon de proximité avec les citoyennes et citoyens et c'est là que se tisse tout particulièrement une relation de collaboration et de confiance entre les élus et les habitants.

Si la Loi a créé des procédures précises d'association des habitants pour certains projets publics, elle permet aux collectivités de mettre en place leurs propres démarches de participation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires existantes.

L'histoire récente de Boulazac Isle Manoire avec ses quatre communes historiques nous invite à renforcer et encourager la recherche de solutions collectives pour construire un espace de vie commun pour toutes et tous.

La démocratie participative permet d'une part de créer des espaces de dialogue pour parler du quotidien, pour être à l'écoute et pour informer sur la vie municipale. D'autre part, elle rend les projets municipaux plus lisibles et est un gage de leur amélioration. Enfin, elle permet de faire naître des initiatives constructives d'habitants en faveur de l'intérêt général.

Adoptée dans un contexte de crise sanitaire, la présente Charte pose le cadre et les principes de la démocratie participative à Boulazac Isle Manoire et précise le rôle de chacun dans l'écoute, l'échange, le partage, la bienveillance et le respect.

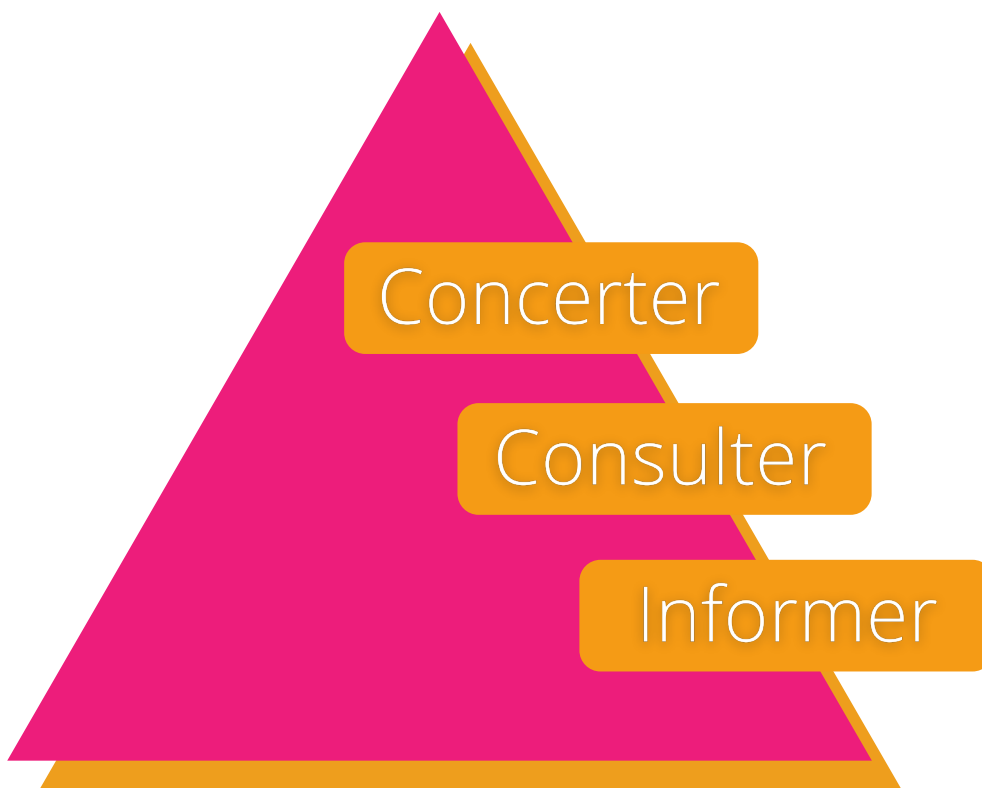
Les principes de la démarche de démocratie participative

1. De l'information à la décision concertée

La participation des habitantes et habitants à la vie municipale permet d'éclairer la décision des élus en confrontant les différents points de vue.

Elle améliore les projets en faisant appel à « l'expertise d'usage des habitants », c'est-à-dire en allant chercher leur expérience quotidienne de la commune telle qu'ils la vivent et la pratiquent au quotidien pour aller travailler, pour y habiter, pour y avoir des loisirs, pour scolariser leurs enfants,...

Plusieurs niveaux d'implication existent en fonction des projets, du calendrier, des marges de manœuvre possibles.



Informier

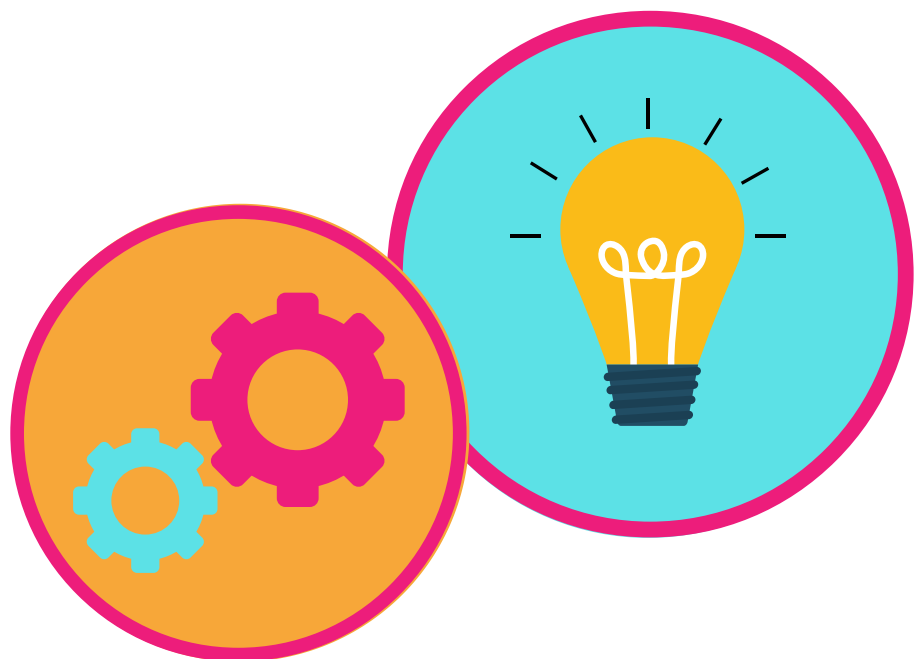
Partager des faits et des intentions de projets sur la commune par une information de qualité, compréhensible par toutes et tous et largement accessible sur les différents supports de communication de la Ville. C'est dire en quoi les gens sont concernés dans leur quotidien, c'est expliquer et faire de la pédagogie sur les projets municipaux. C'est permettre aux habitants de s'exprimer et d'apprécier l'action publique en disposant des informations utiles. Ce premier socle est un gage de connaissance et de transparence.

Consulter

Solliciter l'avis des habitantes et habitants par des questionnaires, enquêtes de terrain, réunion publiques... Les points de vue recueillis alimenteront la réflexion politique et influenceront la décision des élus.

Concerter

Créer les conditions du débat et des échanges de points de vue pour la recherche d'une solution commune. Cela suppose de se placer en amont des projets, quand les marges de manœuvre sont encore possibles et que les contraintes techniques n'imposent pas une solution unique. Plus que solliciter l'avis ponctuel, il s'agit d'engager un processus plus long et plus structuré pour identifier ensemble les problématiques, pour partager un diagnostic et pour rechercher des solutions d'intérêt général.



2. Des principes qui garantissent l'éthique des démarches de participation

Quel que soit le niveau de participation citoyenne choisi, la Ville de Boulazac Isle Manoire s'engage à ce que ces processus soient guidés par :

La transparence :

La commune donnera les informations nécessaires à la compréhension du projet et de ses enjeux (objectifs, budget, contraintes techniques,...). La transparence s'applique jusqu'à la prise de décision finale des élus qui expliqueront les choix techniques qui ont guidé la décision et préciseront de quelle manière la démarche de participation citoyenne a éclairé les choix opérés.

L'inclusion de tous les publics :

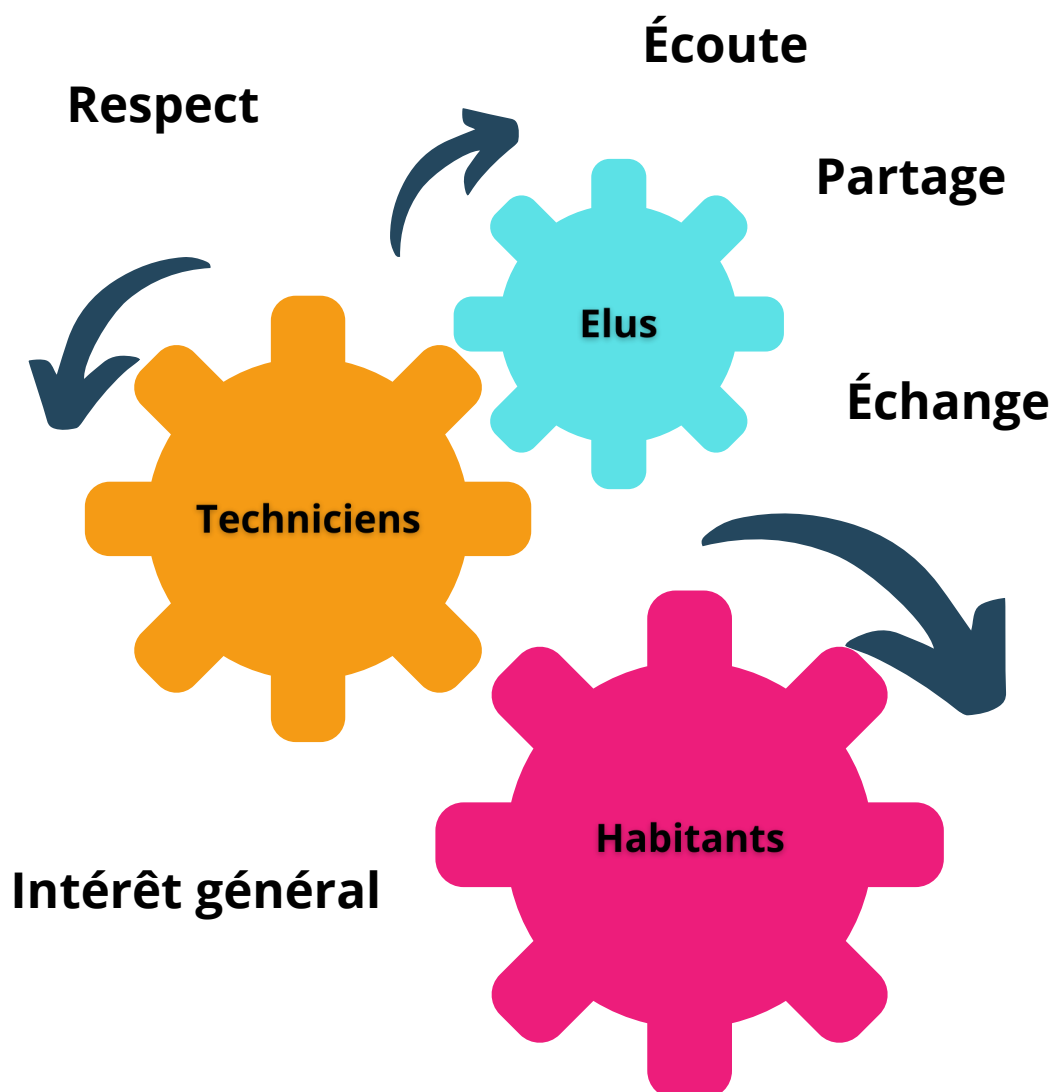
La diversité des points de vue sera recherchée. Pour cela, la commune sera particulièrement attentive à l'égal accès des citoyennes et citoyens aux espaces de dialogue mis en place : diversité de supports pour permettre à chacun de trouver le moyen d'expression qui lui convient (par le numérique, le papier, l'oral) et accessibilité des lieux de rendez-vous et des horaires des réunions publiques. Si une personne souhaite s'exprimer mais a besoin d'accompagnement pour participer aux démarches mises en place, elle peut s'adresser à la mairie qui relayera la sollicitation à l' élu en compétence. Une adresse électronique spécifique a été créée afin de recueillir les remarques : participation@boulazacislemanoire.fr

La communication :

Mise en place de moyens souples et accessibles pour informer et mobiliser les habitants pour les réunions, les ateliers et tous les espaces de participation déployés. La Ville s'appuiera également sur les associations et partenaires de terrain comme relais de l'information en proximité. La communication portera également sur les résultats des démarches de participation engagées et leur impact sur le processus décisionnel.



3. Les engagements de chacun



Les élus par le mandat qui leur a été confié ont seuls le pouvoir légal de la décision finale par le vote en Conseil Municipal. Mais avec la démocratie participative, les élus de Boulazac Isle Manoire s'engagent à ne prendre leur décision qu'à l'issue du processus et en ayant écouté les points de vue et les propositions qui auront été formulés. Ils motiveront leurs choix au regard de ce qui aura été exprimé.

■ **Les habitants**, le terme désigne toutes les personnes qui participent en leur nom propre ou qui représentent une association ou une entreprise de la commune. Chacun est légitime pour s'exprimer, partager l'expérience qu'il a de la vie sur la commune parce qu'il y travaille, y vit, y pratique ses loisirs, s'investit dans la vie associative...

Chaque participant intervient dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture et de sincérité. Chacun peut s'exprimer sans contrainte ni pression, nul n'ayant prédominance sur les autres.

Les habitantes et habitants s'engagent à participer au processus de participation citoyenne dans une attitude constructive, en prenant connaissance des informations qui leur sont communiquées et en dépassant les intérêts particuliers pour contribuer à la recherche de solutions collectives et la poursuite de l'intérêt général.

■ **Les techniciens** sont des agents municipaux ou professionnels missionnés, ils sont les techniciens des projets et à ce titre apportent les éclairages nécessaires à la compréhension, à ses contraintes, le cas échéant les solutions techniques possibles.

Ils s'engagent à partager les informations nécessaires, à instruire les propositions citoyennes et à éclairer la décision finale en tenant compte de l'expertise d'usage des habitants.



4. Une méthode pour produire des résultats concrets

La Ville se dote d'une méthode de démocratie participative afin d'avoir une démarche constructive, c'est-à-dire éclairante pour les choix politiques et motivante pour les habitants impliqués, dans le respect et l'écoute portés à leur parole et à leurs propositions.

Informer et
mobiliser

Animer
les débats

Instruire les
propositions
citoyennes

Apporter
une réponse
sur les choix
retenus ou non

Impliquer
les habitants
dans la mise
en oeuvre



Les moyens pour conduire la démarche de démocratie participative

La Ville propose différents espaces de réflexion et de propositions pour les citoyens. Permanents ou ponctuels, numériques ou présentiels, ils structurent le dialogue entre élus et habitants.

Des groupes de réflexion habitants

Espaces de dialogue permanents, ils sont constitués d'habitantes et d'habitants volontaires qui souhaitent construire des propositions collectives pour la commune et les partager avec les élus municipaux. Ils rencontrent les élus concernés pour leur faire des propositions. Ils peuvent être également saisis par les élus qui souhaitent animer un dialogue constructif sur les projets qu'ils engagent.

Ces groupes se saisissent de sujets qui leur semblent essentiels pour améliorer la vie à Boulazac Isle Manoire. Les sujets abordés peuvent porter sur une partie du territoire déterminée ou l'ensemble du territoire, sur une thématique spécifique ou générale. La voix de chacun compte pour une voix, à égalité avec celles des autres participants. Ces groupes se doteront de règles de fonctionnement actées ensemble.

Trois groupes initiaux sont constitués au regard des centres d'intérêts des habitants recueillis lors de l'enquête de décembre 2020. La liste n'est pas exhaustive et a vocation à évoluer en fonction des projets déployés et des souhaits des habitants.

**Aménagement des
espaces publics**

Cadre de vie

Vie locale

Des rendez-vous info'

Des temps de dialogue avec l'adjointe à la démocratie participative et à la citoyenneté permettront d'échanger sur les projets municipaux, de rendre compte des décisions du Conseil Municipal et de répondre aux questions citoyennes. Ce rendez-vous répond au besoin d'information sur la vie municipale, dans une perspective d'écoute et de dialogue.

Des temps ponctuels de co-construction

En salle ou dans l'espace public, la ville organisera des réunions publiques, ateliers, groupes de travail, marches exploratoires,... autant de formats de rencontres déployés pour concerter sur les projets d'aménagement. Animés de manière participative sur des principes d'écoute et de respect de la parole de chacun, ils permettront l'échange de points de vue et la recherche de solutions et propositions collectives.

Un outil numérique de participation citoyenne

La Ville mettra en place un espace numérique sur son site internet qui permettra de diffuser des questionnaires, enquêtes,... de poster son avis et ses propositions sur les sujets soumis à concertation ou encore de contribuer sur une cartographie participative.

Grâce à la démarche de médiation numérique engagée dans les Mairies déléguées ou dans la Maison France Services, les habitants qui le souhaitent pourront être guidés et accompagnés dans l'utilisation de ce nouvel outil numérique.



Etc..

Cette liste non exhaustive est le socle participatif de base. Il a vocation à s'enrichir et à se structurer en fonction des projets soumis à concertation, des sujets, des envies et des besoins !



**Hôtel de ville, Espace Agora- BP 161,
24750 Boulazac Isle Manoire**

05 53 35 59 59

www.boulazacislemanoire.fr

participation@boulazacislemanoire.fr